

Salon de soleil - Jean de Sagazan

Exposition du 11 octobre au 20 décembre 2025 conçue par Jean de Sagazan

L'exposition

Salon de soleil

Jean de Sagazan

Exposition du 11 octobre au 20 décembre 2025

Jean de Sagazan est peintre. Depuis son installation à Paimpol il y a bientôt deux ans, il développe un travail de teinture naturelle, grâce à des plantes qu'il cultive et cueille, sans exclure quelques variétés qu'il achète. Il poursuit ainsi ses recherches picturales par la fabrication de ses propres encres.

L'exposition *Salon de soleil* témoigne de ces expériences à travers des séries de toiles libres (*Etudes*) et de petits tapis tissés en laine. Elles déclinent une même composition géométrique, un quadrillage constitué de lignes de fuite et d'une variation d'aplats de trois ou quatre couleurs, issues de décoctions de garance, noix et autres ajoncs par exemple. Elles sont associées dans l'exposition à des ensembles un peu plus anciens : Les pois sauvages représentent des fleurs dont l'apparition semble relever de l'hallucination ; *Le repas* figure, lui, des mantes orchidées dévorant des papillons et *The last dance*, des corps de danseurs enlacés, imbriqués les uns aux autres et paraissant se fondre dans l'espace contraint du châssis. Alors que ces séries révèlent des masses compactes où les corps font bloc, mus par l'envie irrépressible de fusionner, les toiles récentes reposent sur des compositions plus évanescences. Les appétits féroces des premières laissent place à des décors, dépourvus de présences ou alors habités si discrètement que celles-ci demeurent cachées. Comme si une fois les désirs assouvis, il fallait revenir au calme, retrouver les conditions d'un désir renouvelé, loin des autres.

Salon de soleil préfigure un lieu de nature aux couleurs légères et harmonieuses, traversé de lumière. L'artiste prend le temps d'en dessiner les contours à travers les gammes chromatiques que sont les *Etudes*, présentées suspendues et flottant dans l'espace d'exposition. Ainsi soumises aux mouvements de l'air générés par les allers et venues des visiteurs, elles participent à composer un paysage, qui se contemple mais se traverse aussi. Les motifs de ces toiles rappellent les mosaïques pour les plus minimalistes d'entre elles de la Renaissance italienne ainsi que les recherches engagées par les représentants du Bauhaus, et parmi eux, les résidents de l'atelier de tissage. Le paysage chez Jean de Sagazan est aussi domestique. L'intérieur et l'extérieur se confondent. Les quadrillages des *Etudes* intégreront d'ailleurs bientôt des représentations d'une nature luxuriante dominée par des teintes ocres et pourpres, hantées de personnages oisifs, se fondant dans la végétation. Les figures dans la peinture de Jean de Sagazan ne sont jamais isolées, elles co-existent avec leur environnement. Il est dès lors inutile de chercher à distinguer le fond de la forme. En ce sens, la coïncidence entre l'installation récente de l'artiste dans une maison isolée, entourée de verdure et ses recherches picturales qui engagent certes une appréhension nouvelle des matériaux mais aussi une réflexion sur la représentation d'un état de béatitude, n'est pas fortuite. Le lieu de la peinture fait aussi la peinture, parce qu'il engage des habitudes, des rythmes, des manières de faire qui lui sont propres.

Là encore plus qu'ailleurs Jean de Sagazan peut épuiser ses séries, car c'est dans la répétition qu'il peut justement traduire l'impermanence des existences. Il faut toujours recommencer, c'est ce que nous apprend la nature chaque jour. Sa peinture délicate, parce qu'il la travaille en lavis, sans repentir possible, garde intact le plaisir et le désir de faire surgir la lumière dans l'écho des gestes et des matières.

Cette exposition bénéficie de l'aide du Ministère de la Culture - Drac Bretagne et de la Région Bretagne dans le cadre de son « Aide à l'accompagnement des jeunes artistes plasticiens en Bretagne ».



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)